

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17 et 18 mars 2015

2015 V. 118 Vœu relatif à l'atelier des Frigos (13^e).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que la Ville de Paris est devenue en 2004 propriétaire d'un ancien entrepôt frigorifique de la gare d'Austerlitz, plus connu sous le nom des ateliers des Frigos ;

Considérant la volonté des 200 créateurs et entrepreneurs des ateliers des Frigos de pouvoir disposer d'une régularisation de leur situation, une meilleure gestion du site et la signature de baux pérennes ;

Considérant que dans le cadre de l'opération Paris Rive Gauche, les Frigos doivent s'inscrire pleinement dans un quartier en plein essor, universitaire, culturel et économique et créer des synergies avec l'ensemble du quartier ;

Considérant la restructuration des Grands Moulins en pôle universitaire et la halle aux farines en structures pour étudiants ;

Considérant l'identité forte du bâtiment des frigos, amené à être le pôle artistique de l'aménagement urbain Paris Rive Gauche ;

Considérant que le bâtiment des Frigos doit faire l'objet de nombreux travaux de rénovation ou de mise aux normes comme spécifié dans la Charte du 91, Quai de la Gare, document établi par les occupants dès 1998 ;

Sur proposition de Mmes Edith Gallois, Fadila Mehal et des élus du groupe UDI-MoDem,

Proposent :

Que puisse être envisagée une mixité d'usages dans ce bâtiment, en partenariat avec les artistes présents et dans l'esprit de la Charte du 91, Quai de la Gare définie par les occupants dès 1998 et en adéquation avec l'aménagement urbain Paris Rive Gauche.